

Déclaration sur les principes fiscaux

BMO Groupe financier est une société de services financiers hautement diversifiés qui est établie en Amérique du Nord et qui exerce des activités à l'échelle mondiale. BMO Groupe financier comprend la Banque de Montréal (BMO) et ses filiales mondiales.

Notre approche à l'égard de la gestion des questions fiscales repose sur les principes suivants :

- Notre objectif est de respecter scrupuleusement les lois fiscales en vigueur.
- Nous surveillons l'évolution fiscale, notamment les propositions législatives, la jurisprudence et les conseils des autorités fiscales.
- Nous nous engageons à maintenir des normes rigoureuses de conduite et d'éthique des affaires, conformément au *Code de conduite de BMO*¹.

Le Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration de BMO examine ces principes.

Gouvernance fiscale et gestion des risques

Notre cadre de gestion du risque fiscal décrit, entre autres, la façon dont nous gérons les risques fiscaux découlant de nos activités. Nous mettons ce cadre en œuvre au moyen de contrôles et de processus internes régulièrement surveillés et évalués. Notre chef, Planification fiscale gère les risques fiscaux et en fait rapport au chef des finances de BMO, qui en rend compte au Comité d'audit et de révision. De plus, les conseils d'administration de nos filiales surveillent la conformité fiscale et la gestion des risques.

Nous exerçons nos activités en tenant dûment compte des risques, notamment les risques fiscaux et de réputation. Nous repérons, évaluons, surveillons, gérons et atténuons tout risque fiscal potentiel afin que notre exposition financière soit bien comprise et conforme à nos objectifs tels qu'ils sont énoncés dans notre cadre de gestion du risque fiscal.

Nous divulguons des renseignements sur nos activités, nos résultats financiers, nos objectifs et nos valeurs dans notre Rapport annuel. Nous sommes reconnus pour l'excellence de nos rapports; notre Rapport annuel fournit des renseignements sur les taxes et les impôts prélevés par le gouvernement, y compris notre charge d'impôts exigibles et reportés.

Planification fiscale

Nous tenons compte de l'ensemble des lois fiscales applicables (entre autres lois) relatives à nos activités commerciales et nous nous livrons à des activités de planification fiscale selon le cas. Lorsque l'interprétation ou l'application de lois fiscales est ambiguë, nous adoptons des positions éclairées en fonction de la jurisprudence et des positions administratives des autorités fiscales, et faisons appel à des conseillers externes au besoin. Nous ne prenons part qu'à de la planification fiscale de nature commerciale.

Relation avec les autorités fiscales

Nous nous engageons à produire des déclarations de revenus et de renseignements en temps opportun et à maintenir des relations productives et axées sur la collaboration avec les autorités fiscales. Nous visons à résoudre tout conflit avec les autorités fiscales de manière collaborative. Toutefois, lorsque notre interprétation des lois fiscales diffère de celle d'une autorité fiscale, nous sommes prêts à défendre notre point de vue.

Considérations fiscales à l'égard des clients

BMO dispose d'un rigoureux programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et de conformité aux sanctions. Nos groupes d'exploitation sont tenus de connaître leurs clients, les produits et les circuits qu'ils utilisent, ainsi que les territoires où ils exercent leurs activités. Il s'agit d'aspects essentiels pour évaluer le risque d'un client et prendre des mesures appropriées en réponse au risque détecté. Nous ne collaborerons pas avec les clients qui, selon nous, utilisent des stratégies fiscales à des fins d'évasion fiscale.

Mise à jour : Mai 2025



¹ La loi britannique nous oblige à publier une stratégie fiscale pour nos activités au Royaume-Uni. Nos principes fiscaux s'appliquent à toutes les entités de BMO Groupe financier, y compris nos sociétés britanniques et notre succursale au Royaume-Uni. Nous avons adopté le *Code of Practice on Taxation for Banks* (code de bonnes pratiques sur la fiscalité des banques) du Royaume-Uni et gérons nos questions fiscales conformément à celui-ci.